



RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO  
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS  
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ  
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Soixante-cinquième session

EB65.R16

24 janvier 1980

NOMINATION DU COMITE DU CONSEIL EXECUTIF  
CHARGE D'EXAMINER CERTAINES QUESTIONS FINANCIERES  
AVANT L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions des paragraphes 11.5 et 12.9 du Règlement financier concernant les comptes définitifs et le Rapport du Commissaire aux Comptes;

Considérant que le Conseil exécutif ne siégera pas entre la date de mise au point définitive des rapports financier et de vérification des comptes pour 1979 et la date d'ouverture de la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

1. CREE un Comité du Conseil exécutif, composé du Dr A. M. Abdulhadi, du Dr D. Barakamfitye, du Dr Dora Galego Pimentel et du Dr H. J. H. Hiddlestone, qui se réunira le lundi 5 mai 1980 pour assurer, au nom du Conseil, l'application des dispositions du paragraphe 12.9 du Règlement financier en ce qui concerne le Rapport financier du Directeur général pour 1979 et le(s) rapport(s) du Commissaire aux Comptes pour cette même année, ainsi que pour examiner, au nom du Conseil, avant la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, la question suivante : Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure pouvant donner lieu à l'application de l'article 7 de la Constitution;

2. DECIDE que si l'un des membres du Comité n'est pas en mesure de siéger, son successeur, ou la personne désignée comme membre suppléant du Conseil par le gouvernement intéressé, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux du Comité.

Vingt-septième séance, 24 janvier 1980  
EB65/SR/27

= = =

